

UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES ET ANTIBIORÉSISTANCE CHEZ LES ANIMAUX : RÉSULTATS EN 2023 ET PERSPECTIVES FUTURES

La vente totale d'antibiotiques chez les animaux en Belgique a fortement diminué en 2023 : - 21,7 % par rapport à 2022. La réduction globale depuis 2011, l'année de référence, s'élève à 62,4 %. En 2023 le pourcentage des exploitations ayant une utilisation élevée d'antibiotiques a encore diminué dans le secteur des porcs, des poulets de chair et des veaux de boucherie, comme les années précédentes. Dans l'ensemble, les résultats en 2023 sont positifs, ce qui montre que les initiatives actuelles sont efficaces et doivent être poursuivies dans le futur. De nouvelles mesures seront toutefois nécessaires pour accompagner tous les acteurs concernés vers un usage réduit, prudent et rationnel des antibiotiques, y compris dans le secteur des animaux de compagnie et des chevaux. Dans cette optique, l'AMCRA publie aujourd'hui son nouveau plan, la « Vision 2030 ».

La « [Vision 2024](#) » de l'AMCRA et la deuxième [Convention antibiotiques](#), fixaient des objectifs concernant la réduction de la vente et de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux. Les **résultats obtenus en 2023** pour les différents indicateurs sont les suivants :

	Résultat par rapport à 2022	Résultat cumulatif par rapport à 2011
Vente totale d'antibiotiques (objectif 2024 : - 65 % par rapport à 2011)	- 21,7 %	- 62,4 %
Vente d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques (objectif 2024 : - 75 % par rapport à 2011)	- 18,6 %	- 86,6 %
Vente de (fluoro)quinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e générations (objectif 2024 : au minimum - 75 % par rapport à 2011)	- 7,9 %	- 75,8 %
Vente de colistine (objectif 2024 : maximum 1 mg/kg de biomasse)	+ 8,1 %	- 87 %

Dans l'ensemble les résultats des indicateurs de vente sont positifs, sauf pour la **colistine**, un antibiotique d'importance critique avec priorité élevée pour la santé humaine, dont la vente a augmenté en 2023. Néanmoins ses chiffres de vente (0,62 mg/kg) restent largement au-dessous de la limite fixée (1 mg/kg de biomasse). Selon les recommandations de l'AMCRA, la colistine est un antibiotique à utiliser avec précaution et jamais en premier choix en médecine vétérinaire. Les causes de la hausse de l'utilisation de colistine doivent être identifiées et résolues. La vente globale de **(fluoro)quinolones** a baissé en 2023, mais leur usage a augmenté chez les poulets de chair. Des mesures de prévention et des alternatives efficaces doivent être mises en place de manière systématique pour la prévention et le contrôle de la colibacillose et de l'entérocoquose, infections fréquentes chez les poulets de chair et qui sont à l'origine de l'usage des fluoroquinolones dans cette catégorie animale.

Un objectif à réaliser avant la fin 2024 est de parvenir à un maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme¹ (exploitations caractérisées par une utilisation structurellement élevée d'antibiotiques). Sur la base des chiffres d'usage observés en 2023, cet objectif paraît réaliste pour toutes les catégories animales sauf pour les veaux de boucherie, dont le secteur comptait 10,2 % d'utilisateurs en zone d'alarme fin 2023. Malgré la forte réduction observée depuis 2018, beaucoup d'efforts attendent encore ce secteur. La poursuite des actions existantes et la mise en œuvre de nouvelles initiatives, de même que la collaboration structurelle avec d'autres secteurs, comme le secteur des bovins laitiers et de la viande, seront déterminantes pour marquer des progrès.

Afin de souligner l'ambition que les démarches entamées soient poursuivies et les efforts déployés élargis à tous les secteurs, y compris celui des animaux de compagnie et des chevaux, **l'AMCRA publie sa nouvelle « [Vision 2030](#) »**, qui définit les objectifs et les actions clés pour un usage durable et rationnel des antibiotiques chez les animaux en Belgique jusqu'en 2030. La « Vision 2030 » a été établie avec une approche « *One World, One Health, One Welfare* », afin d'améliorer la santé humaine, des animaux et de l'environnement, et une attention particulière pour la durabilité de l'élevage, aujourd'hui et dans le futur. Parallèlement à cette nouvelle « Vision

¹ Définition dans l'annexe 3 de la Convention antibiotiques 2021-2024 : <https://favv-afscfa.be/fr/antibioresistance-convention-nationale-2021-2024-relative-lusage-responsable-dantibiotiques-chez-les>

2030 » de l'AMCRA, les autorités ont commencé les consultations avec les organisations sectorielles afin de développer une nouvelle Convention antibiotiques et un nouveau Plan d'Action national *One-Health* contre les résistances aux antimicrobiens. Ces initiatives soulignent l'importance de la collaboration entre les autorités et les organisations sectorielles pour la réalisation des objectifs fixés.

Plus d'informations

Dr Fabiana Dal Pozzo – coordinatrice d'AMCRA

0479 56 04 20

fabiana.dalpozzo@amcra.be

AMCRA est le centre de connaissances concernant l'usage d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. AMCRA a pour mission 1) de prévenir l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine et animale ainsi que le bien-être des animaux, 2) d'œuvrer pour une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique, 3) d'analyser, communiquer et sensibiliser. Pour de plus amples informations : www.amcra.be

La « Convention antibiotiques relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre les autorités fédérales et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne » pour la période 2021-2024 a été signée par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles [pharma.be](http://www.pharma.be), ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires UPV, VeDa et SAVAB-Flanders, les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV en NGROD), les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, MilkBE, Registre AB et AMCRA.

Les résultats détaillés de vente et d'utilisation des antibiotiques chez les animaux en Belgique sont disponibles dans le dernier [rapport BelVet-SAC](#). Une synthèse des résultats de vente, d'utilisation et de résistance, ainsi que des activités des organisations signataires de la Convention antibiotiques peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be